

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2604

24 septembre 2015

### SOMMAIRE

Amaral Constructions S.à r.l. ....	124983	Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l. .....	124979
Ambassador TX .....	124980	Hochmann & Partners S.A. ....	124980
Axus Luxembourg S.A. ....	124976	HSH Investment Holdings Coinvest-C S.à r.l. .....	124983
BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l. ....	124946	HSH Investment Holdings FSO S.à r.l. ....	124983
British Vita Group S.à.r.l. ....	124946	Ifies S.A. ....	124986
Cityhold UK Investment S.à r.l. ....	124958	IL SOLE Restaurant-Pizzeria S.à.r.l. ....	124987
Consdorf Adjacent Holdeco S.à r.l. ....	124947	Immo Austria Florido S.à r.l. ....	124960
Dahm-Huberty, société civile immobilière ...	124988	International Campus Bonn S.à r.l. ....	124970
DK Properties .....	124992	International Strategic Advisory S. à r. l. ....	124986
Eaton Holding IV S.à r.l. ....	124957	Intertravel Sàrl .....	124987
Electro Mechanical Enterprise S.A. ....	124957	IPSE Dixit Holding S.A. ....	124988
Enovos International S.A. ....	124946	Isatis Investment .....	124990
Estate Alliance .....	124957	ITFI .....	124990
European Power Systems S.A. ....	124992	JSS Multi Label SICAV .....	124975
FCI .....	124970	Luxembourg Investment Company 72 S.à r.l. .....	124958
Fiduciaire Continentale .....	124969	M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l. ....	124954
Fidulex International S.à r.l. ....	124972	Nemesis Musek S.A. ....	124977
Fifteen Bay S.à r.l. ....	124979	Novaprint S.A. ....	124987
Figino S.A. ....	124990	Pro-Concept Solutions S.à.r.l. ....	124978
Gadaco .....	124972	Rock Ridge RE 18 .....	124984
Gartok .....	124975	RS Holding S.à r.l. ....	124986
GeoVille Environmental Services S.à r.l. ....	124969		
Globe s.à r.l. ....	124992		
GMT II S.A. ....	124978		
HAC .....	124970		
Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l. .....	124979		

**British Vita Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 440.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.583.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour British Vita Group S.à.r.l.*

Référence de publication: 2015079136/10.

(150090872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.271.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079145/10.

(150090867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Enovos International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard.

R.C.S. Luxembourg B 11.723.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 juin 2015*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 juin 2015 que le comité de direction a été recomposé avec effet à la date du 01/08/2015 et se compose dès lors d'un CEO (Président du comité de direction) et de quatre membres du comité de direction que sont: le CEO de la société d'Enovos Luxembourg SA, le CEO de la société Creos Luxembourg SA, le CFO d'Enovos International SA et le COS d'Enovos International.

La composition du comité de direction au 1<sup>er</sup> août 2015 se présente comme suit:

- Monsieur Jean Lucius, né le 23/02/1956 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle à 2 Domaine du Schlassgoard L-4327 Esch/Alzette, membre et Président du comité de direction

Durée du mandat: Indéterminée

Date de nomination: 01/08/2015

- Monsieur Marc Reiffers, né le 03/08/1960 à Ettelbrück et ayant son adresse professionnelle à 2 Domaine du Schlassgoard L-4327 Esch/Alzette, membre du comité de direction

Durée du mandat: Indéterminée

Date de nomination: 01/08/2015

- Monsieur Michel Schaus, né le 30/08/1968 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle à 2 Domaine du Schlassgoard L-4327 Esch/Alzette, membre du comité de direction

Durée du mandat: Indéterminée

Date de nomination: 01/07/2012

- Monsieur Claude Seywert, né le 13/07/1971 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle à 2 rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, membre du comité de direction

Durée du mandat: Indéterminée

Date de nomination: 01/08/2015

- Monsieur Guy Weicherding, né le 25/09/1961 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle à 2 Domaine du Schlassgoard L-4327 Esch/Alzette, membre du comité de direction

Durée du mandat: Indéterminée

Date de nomination: 01/07/2012

Le mandat au comité de direction de Monsieur Romain Becker a pris fin au 31/07/2015.

Référence de publication: 2015133718/34.

(150144341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Consdorf Adjacent Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.017.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of July,  
before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared,

TAO Finance 3, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 and being registered with the Secretary of State of Delaware under number 5477436,

represented by Maître Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated on 24 July 2015 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company “Consdorf Adjacent Holdco S.à r.l.” (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Consdorf Adjacent Holdco S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means of communication only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, in the case of a board of managers, by any one of the managers

provided that, in the event of classes of managers, signatory powers be delegated by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability Managers.** The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein).

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2015.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, TAO Finance 3, LLC (the "Sole Shareholder") has subscribed and entirely paid up the twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

#### *Extraordinary decision of the sole shareholder*

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time:

Pedro Fernandes das Neves, born on 15<sup>th</sup> October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Jennifer Mello, born on 22 May 1974 in Ohio, United States of America, residing professionally at 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, United States of America.

Andrew Homer, born on 21 May 1955 in Worcester, United Kingdom, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2015.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet,  
par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu



TAO Finance 3, LLC, une limited liability company constituée conformément aux lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, et étant immatriculée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 5477436,

représentée par Maître Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 juillet 2015 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Consdorf Adjacent Holdco S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Consdorf Adjacent Holdco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par un des gérants à condition qu'en cas de différentes classes de gérants, les pouvoirs de signatures soient délégués par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudance dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;



(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée).

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, TAO Finance 3, LLC (l'«Associé Unique») a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) a été donnée au notaire instrumentant.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.500,-.

*Décision extraordinaire de l'Associé Unique*

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Jennifer Mello, née le 22 mai 1974 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 345 Californie St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique.

Andrew Homer, né le 21 mai 1955 à Worcester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015. En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015132700/421.

(150144296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

**M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 249.815.355,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty first day of July.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch,

THERE APPEARED:

M&G Real Estate Debt Fund II LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1736,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 171.314 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 31 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2483 of 5 October 2012. The articles of asso-

ciation (the "Articles") were last amended by a deed of the undersigned notary on 17 July 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations.

here represented by Ms Edilaine Judge, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on 30 July 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at two hundred and forty thousand, five hundred and eighteen Pounds Sterling and eighty four thousandths (GBP 240,518.084) represented by two hundred and forty million, five hundred and eighteen thousand and eighty four (240,518,084) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of nine thousand, two hundred and ninety seven Pounds Sterling and two hundred and seventy one thousandths (GBP 9,297.271) in order to raise it from its current amount of two hundred and forty thousand, five hundred and eighteen Pounds Sterling and eighty four thousandths (GBP 240,518.084) represented by two hundred and forty million, five hundred and eighteen thousand and eighty four (240,518,084) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, to two hundred and forty nine thousand, eight hundred and fifteen Pounds Sterling and three hundred and fifty five thousandths (GBP 249,815.355) represented by two hundred and forty nine million, eight hundred and fifteen thousand three hundred and fifty five (249,815,355) shares, through the issue of nine million, two hundred and ninety seven thousand, two hundred and seventy one (9,297,271) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

#### *Subscription - Payment*

The nine million, two hundred and ninety seven thousand two hundred and seventy one (9,297,271) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of nine million, two hundred and ninety seven thousand two hundred and seventy one Pounds Sterling (GBP 9,297,271), out of which:

- Nine thousand, two hundred and ninety seven Pounds Sterling and two hundred and seventy one thousandths (GBP 9,297.271) are allocated to the share capital, and

- Nine million, two hundred and eighty seven thousand, nine hundred and seventy three Pounds Sterling and seven hundred and twenty nine thousandths (GBP 9,287,973.729) are allocated to the share premium.

The nine million, two hundred and ninety seven thousand two hundred and seventy one (9,297,271) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of nine million, two hundred and ninety seven thousand two hundred and seventy one Pounds Sterling (GBP 9,297,271) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at two hundred and forty nine thousand, eight hundred and fifteen Pounds Sterling and three hundred and fifty five thousandths (GBP 249,815.355) represented by two hundred and forty nine million, eight hundred and fifteen thousand three hundred and fifty five (249,815,355) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch,

**A COMPARU**

M&G Real Estate Debt Fund II LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3<sup>ème</sup> étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

en sa capacité d'associé unique de M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.314 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2483 du 5 octobre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2015, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ici représenté par Mme Edilaine Judge, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 30 juillet 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux cent quarante mille, cinq cent dix-huit livres sterling et quatre-vingt-quatre millièmes (GBP 240.518,084) représentés par deux cent quarante millions cinq cent dix-huit mille quatre-vingt-quatre (240.518.084) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling et deux cent soixante et onze millièmes (GBP 9.297,271) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante mille, cinq cent dix-huit livres sterling et quatre-vingt-quatre millièmes (GBP 240.518,084) représentés par deux cent quarante millions cinq cent dix-huit mille quatre-vingt-quatre (240.518.084) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune, jusqu'à deux cent quarante-neuf mille huit cent quinze livres sterling et trois cent cinquante-cinq millièmes (GBP 249.815,355) représentés par deux cent quarante-neuf million huit cent quinze mille trois cent cinquante-cinq (249.815.355) parts sociales par l'émission de neuf million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante et onze (9.297.271) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

*Souscription - Libération*

Les neuf million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante et onze (9.297.271) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant de neuf million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante et onze livres sterling (GBP 9.297.271) dont:

- Neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling et deux cent soixante et onze millièmes (GBP 9.297,271) sont alloués au capital social; et

- Neuf millions deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-treize livres sterling et sept cent vingt-neuf millièmes (GBP 9.287.973,729) sont alloués à la prime d'émission.

Les neuf million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante et onze (9.297.271) nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que le montant total de neuf million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante et onze livres sterling (GBP 9.297.271) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent quarante-neuf mille huit cent quinze livres sterling et trois cent cinquante cinq millièmes (GBP 249.815,355) représentés par deux cent quarante neuf million huit cent quinze

mille trois cent cinquante-cinq (249.815.355) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune." Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

*Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. JUDGE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 03 août 2015. Relation: DAC/2015/12911. Reçu soixante-quinze 75.- euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133961/143.

(150144604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Eaton Holding IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.110.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079317/9.

(150091124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**E.M.E. S.A., Electro Mechanical Enterprise S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 7, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 76.255.

---

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015079351/10.

(150091072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Estate Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.126.

---

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015079367/11.

(150090749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---



**Cityhold UK Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Luxembourg Investment Company 72 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 196.734.

In the year two thousand and fifteen, on thirty-first day of July,  
before us Me Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Luxembourg Investment Company 42 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) with registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195059 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Tessy BODEVING, private employee, professionally residing in Diekirch, by virtue of a proxy given on 14<sup>th</sup> July 2015,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Luxembourg Investment Company 72 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) with registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, of 6 May 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196734 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To change the name of the Company from Luxembourg Investment Company 72 S.à r.l. to Cityhold UK Investment S.à r.l.

2 To amend the article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution.

3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to change the name of the Company from "Luxembourg Investment Company 72 S.à r.l." to "Cityhold UK Investment S.à r.l."

*Second resolution*

The Shareholder resolved to amend the article 4 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 4.** The company will assume the name of:

"Cityhold UK Investment S.à r.l." a private limited liability company."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de juillet,

Par-devant nous Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Luxembourg Investment Company 42 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195059 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, aux termes d'une procuration donnée le 14 juillet 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Luxembourg Investment Company 72 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence d'Esch-sur-Alzette en date du 6 mai 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et enregistrée au près du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 196734 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Changement de nom de la Société de Luxembourg Investment Company 72 S.à r.l. à Cityhold UK Investment S.à r.l.

1 Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus.

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de changer le nom de la Société de «Luxembourg Investment Company 72 S.à r.l.» à «Cityhold UK Investment S.à r.l.».

#### *Seconde résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de:

«Cityhold UK Investment S.à r.l.», une société à responsabilité limitée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 03 août 2015. Relation: DAC/2015/12920. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133917/97.

(150145266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

**Immo Austria Florido S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 199.046.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July,  
Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Immo Austria 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital in an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

**1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Immo Austria Florido S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Object.** The object of the Company is:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons; and

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred ordinary shares with a nominal value of 1 Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares in accordance with the 1915 Law.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law; and

7.2.3 the transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

### **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers (the "Managers") who need not to be Shareholders and who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as the "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

### **10. Representation.**

10.1 Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.2 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.3 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager or the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any Manager may delegate any of his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman amongst its members.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of telephone conference, video conference or similar form of communications equipment, provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

### **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.



13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change of the Registered Office), subject to any provision to the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

#### **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

#### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate, may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

#### **17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality); and
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words; and

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### *Subscription - Payment*

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

Immo Austria 2 S.à r.l. ....	12,500 Shares
Total: .....	12,500 Shares

All these Shares have been subscribed by Immo Austria 2 S.à r.l., prenamed and have been fully paid up by a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) so that the sum corresponding to the share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Transitional provisions*

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2015.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

#### *Sole shareholder's resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1. The following person is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

Mr. Renaud SABBE, manager accountant, born on March 11, 1979 in Virton (Belgium) residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

2. The Company shall have its registered office at 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le seize juillet,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Immo Austria 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme - Dénomination.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Immo Austria Florido S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

## **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique;

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société, ainsi qu'approprié.

2.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger.

## **3. Objet.** L'objet social de la Société est le suivant:

3.1. d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2. d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3. d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4. de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout employé de la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre en bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre en bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder,

échanger, donner en bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs,

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"), Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut acquérir, racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales d'après les dispositions de la Loi de 1915.

#### **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale pourra être détenue par plus d'un détenteur; les codétenteurs devront désigner un seul représentant qui les représentera face à la Société; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

#### **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ait approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915; et

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

#### **8. Gérance.**

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui n'ont pas besoin d'être Associés et qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et à aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts aux Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société vis-à-vis des tiers:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la seule signature de tout Gérant ou par la seule signature de toute personne à laquelle ce pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.

**11. Agent des gérants.** Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérants, tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **12. Réunions du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant, le Conseil de Gérance nomme un président parmi ses membres.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication similaire, à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés,

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

### **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés,

13.4. Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution de modification des présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8



13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un email) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'Article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

#### 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq Associés, une assemblée générale annuelle doit au moins être tenue chaque année en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

#### 15. Distributions sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes à l'/aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

**16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. des présents Statuts, Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passif, connus ou inconnus, de la Société.

#### 17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint-venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée); et
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux; et

17.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit de la manière suivante:

Parts Sociales:

Immo Austria 2 S.à r.l. ....	12,500 Parts Sociales
Total: .....	12,500 Parts Sociales

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Immo Austria 2 S.à r.l., précitée, et ont été intégralement libérées par un versement en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) de sorte que cette somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) correspondant au capital social soit à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée Gérant Unique de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

Monsieur Renaud SABBE, comptable, né le 11 mars 1979 à Virton (Belgique), ayant sa résidence professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

2. Le siège social de la Société est établi au 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22754. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133821/522.

(150144993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Fiduciaire Continentale, Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 12.311.

---

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015079405/10.

(150091109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**GeoVille Environmental Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.588.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079420/10.

(150091083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**International Campus Bonn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 198.237.

Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 26 juin 2015

- Ancienne Situation associé:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. . . . . . 1,250 parts sociales

- Nouvelle situation associé

International Campus Student Housing I S.C.A, société en commandite par actions,  
enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B179993,  
ayant son siège social à L-2453, Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. . . . . 1,250 parts sociales

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 26 juin 2015*

1. Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérante unique.
2. M. Rolf ENGEL, investisseur, né à Augsburg (Allemagne), le 22 avril 1959, demeurant professionnellement à Bahnhofstrasse 37, 8001 Zürich (Suisse), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
3. M. Ferrie Rabin RINGBURG, administrateur de sociétés, né à Eindhoven (Pays-Bas), le 2 novembre 1976, demeurant professionnellement à Khalid Ahmed Ali Alahammadi Tower -E2, étage 205, Burj Dubai Development, Dubai (Emirats Arabes Unis), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
4. M. Rüdiger KIMPEL, administrateur de sociétés, né à Wiesbaden (Allemagne), le 2 septembre 1960, demeurant professionnellement au L-3328 Crauthem (Luxembourg), 10, rue de Weiler, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. M. Roeland Cornelis DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 6, (Luxembourg), a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
6. Le siège social de la société a été transféré de L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert, au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec effet au 26 juin 2015.

Luxembourg, le 03 août 2015.

Pour avis et extrait sincères et conformes

*Pour International Campus Bonn S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015133837/34.

(150144389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

**FCI, Société à responsabilité limitée,  
(anc. HAC).**

**Capital social: EUR 4.076.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 197.737.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of July,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange/Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of her prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of HAC, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 4,076,000, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 197.737 (the "Company").

There appeared:

ESA Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453

Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 169.773 (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed *ne varietur* shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 4,076,000 shares, representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Change of the Company's name to “FCI”;
2. Subsequent amendment to article 2 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder the following resolutions were taken:

#### *First resolution*

It was resolved to change the name of the Company from “HAC” to “FCI”.

#### *Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, it was resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 2. Name.** The Company's name is “FCI”.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment to its articles of association, have been estimated at about EUR 1,100.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'année deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de HAC, une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social d'un montant de 4.076.000 EUR, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 197.737 (la «Société»).

A comparu:

ESA Holdings, une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 169.773 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur*, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 4.076.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination de la Société en «FCI»;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société; et
3. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il a été décidé de modifier la dénomination de la Société de «HAC» en «FCI».

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, il a été décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «FCI».

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la modification de ses statuts est évalué à environ EUR 1,100.-

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 juillet 2015. Relation GAC/2015/6488. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015134800/97.

(150145891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Gadaco, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.811.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015079432/11.

(150091057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Fidulex International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 199.147.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Roch Felaire IBARA, Avocat, de nationalité française, né le 21 octobre 1974 à Brazzaville (Congo), ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:



## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, par la loi du 10 août 1991 sur l'exercice de la profession d'avocats telle que modifiée, notamment par la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme d'une personne morale (la "Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'exercer la profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg en ce compris les activités d'arbitrage et les mandats de justice ainsi que toutes les activités afférentes comprises au sens le plus large mais compatibles avec le statut d'avocat (comme entre autres les conférences, l'enseignement, la publication d'articles et de livres) ou la prise de participation dans une association d'avocats.

La Société ne pourra accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire des avocats inscrits au tableau de l'Ordre des avocats de Luxembourg.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social, le tout dans le respect des règles professionnelles et déontologiques de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de «FIDULEX INTERNATIONAL S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des personnes remplissant les conditions telles que prévues par la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocats.

Lorsque les Parts sont détenues par un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses Parts librement. En cas de décès de l'associé unique, les parts sociales pourront être librement transférées par les héritiers, ayants droit ou le conjoint survivant à un avocat inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats.

Si les parts sociales sont détenues par plusieurs associés, les Parts ne peuvent être cédées entre vifs que dans les conditions énoncées dans la Loi sur l'Exercice de la Profession d'Avocat et suite à l'approbation de la majorité des associés représentant soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

En cas de décès, perte de qualité d'avocat qualifié ou incapacité d'agir d'un associé, les Parts détenues par un tel associé seront rachetées par la Société ou par les autres associés.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

### *Souscription et libération*

L'intégralité des mille deux cent cinquante (1250) parts sociales a été souscrite comme suit:

Monsieur Roch Felaire IBARA, préqualifié, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la constitution de la société et finira le dernier jour du mois de décembre 2016.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000.-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est établi à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Roch Felaire IBARA, préqualifié.

La société est engagée en toute circonstance par la seule signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ibara, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24474. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015135697/151.

(150147562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

### **Gartok, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.813.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015079435/11.

(150091055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

### **JSS Multi Label SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 76.310.

Le conseil d'administration de la Société a décidé de coopter

Monsieur Ailton Geraldo BERNARDO,

10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg  
en qualité d'administrateur (président) de la Société à compter du 30 juin 2015 en remplacement de Monsieur Nils Ossenbrink.

Cette cooptation sera ratifiée lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 31 juillet 2015

I. a pris note de:

la démission de Monsieur Nils Ossenbrink en tant que administrateur de la Société avec effet au 4 juin 2015,

II. a ratifié la cooptation de:

Monsieur Ailton Geraldo BERNARDO,

résidant Banque J. Safra Sarasin (Luxembourg) SA, 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

en qualité d'administrateur (président) de la Société à compter du 30 juin 2015 en remplacement de Monsieur Nils Ossenbrink jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

III: a décidé de renouveler le mandat de:

Monsieur Ailton Geraldo BERNARDO, (président),

résidant Banque J. Safra Sarasin (Luxembourg) SA, 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et

Monsieur Hans-Peter GROSSMANN

Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel Monsieur Urs OBERER Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel

Madame Francine KEISER

35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Madame Odile RENNER

8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Monsieur Dieter STEBERL

40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016,

III. de renommer:

Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée

560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

en qualité de réviseur d'entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

*Pour JSS Multi Label SICAV*

Société d'investissement à capital variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015135836/43.

(150147637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Axus Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.299.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Strassen au siège social le 5 juin 2015*

- L'Assemblée rend définitive la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Gilles MOMPER, de nationalité française, né le 25 décembre 1972 à Metz (France), ayant son domicile sis à F-92400 Courbevoie, rue Jules Ferry 20, et ce pour la durée restant à courir au titre du mandat de Monsieur Mike MASTERSON.

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Dominique ROGER, Carel BAL, Tim ALBERTSEN, Michel ROITMAN, Gilles MOMPER viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

L'assemblée réélit en qualité d'administrateur de la société, pour un terme de six ans:

Monsieur Dominique ROGER, de nationalité belge, né le 12 avril 1964 à Ciney (Belgique), ayant son domicile à B-6840 Neufchâteau (Belgique), 24 rue des Peupliers;

Monsieur Carel BAL, de nationalité néerlandaise, né le 15 novembre 1954 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son domicile sis à NL-1077 EV Amsterdam, Leonardostraat 10/II;

Monsieur Tim ALBERTSEN, de nationalité danoise, né le 9 février 1963 à Odense, (Danemark), ayant son domicile sis à F-75116 Paris, 12, avenue Bugeaud;

Monsieur Michel ROITMAN, de nationalité française, né le 1<sup>er</sup> juin 1966 à Paris (France), ayant son domicile sis à F-92500 Rueil-Malmaison, 30 avenue Auguste Renoir;

Monsieur Gilles MOMPER, de nationalité française, né le 25 décembre 1972 à Metz (France), ayant son domicile sis à F-92400 Courbevoie, rue Jules Ferry 20.

Leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021.

- Le mandat de commissaire de ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, 7, Rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47 771 vient à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 juillet 2015.

*Pour la société*

Dominique Roger

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2015134450/34.

(150146315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Nemesis Musek S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4556 Differdange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 147.678.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NEMESIS MUSEK S.A." (numéro d'identité 2009 22 15 696), avec siège social à L-7307 Steinsel, 59, rue Basse, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 147.678, constituée sous la dénomination de «HAUSMEESCHTER S.A.» suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 1742 du 9 septembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2830 du 21 novembre 2012, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "NEMESIS MUSEK S.A.".

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustapha RAHEM, commercial, demeurant à Thil (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Eric BINTZ, ingénieur du son, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à L-4556 Differdange, 15, rue du Chemin de Fer et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-4556 Differdange, 15, rue du Chemin de Fer et en conséquence de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Differdange. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration.»



*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RAHEM, BINTZ, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134019/53.

(150145305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**GMT II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.902.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.M.T II S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015079447/11.

(150090798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Pro-Concept Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.453.

---

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Giuseppe, dit Pino, MOSCIA, indépendant, demeurant à L-3542 Dudelange, 81, rue du Parc;

2) Monsieur Patrick MOCKEL, architecte d'intérieur, demeurant à L-5619 Mondorf-les-Bains, 15, rue John Gruen.

Lesquels comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée PRO-CONCEPT SOLUTIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-5513 Remich, 5, rue du Bois, constituée suivant acte notarié du 05 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 690 du 24 avril 2007.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Lesdits comparants se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils déclarent avoir été régulièrement convoqués et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg et de modifier l'article 5 des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Mertert.

Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.»

### Déclaration

Les associés prénommés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grandducal du 1<sup>er</sup> février 2010, être les bénéficiaires réels et finaux de la société ci-dessus et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. MOSCIA, P. MOCKEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133227/40.

(150144175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

#### **Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 166.322.

---

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 13 janvier 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 602 du 7 mars 2012.

Les comptes au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

*Pour Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l.*

Liudmila Gorodnikova

Référence de publication: 2015079486/14.

(150091007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

#### **Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 166.322.

---

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 13 janvier 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°602 du 7 mars 2012.

Les comptes au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

*Pour Hewlett-Packard Vision Luxembourg S.à r.l.*

Liudmila Gorodnikova

Référence de publication: 2015079487/14.

(150091008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

#### **Fifteen Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.742.

---

I. En date du 28 juillet 2015, l'associé unique Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR, avec siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est ARDIAN Infrastructure Fund IV S.C.A., SICAR, précité, avec 12.500 parts sociales.

II. Par résolutions prises en date du 29 juillet 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Robert Brimeyer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Jennifer Ferrand, avec adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

3. Nomination de Gonzague Boutry, avec adresse professionnelle au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

4. Acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

5. Acceptation de la démission de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132847/26.

(150144049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

**Hochmann & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 167.745.

---

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.

19, rue de la Gare

L-3237 BETTEMBERG

Signature

Référence de publication: 2015079496/13.

(150091013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Ambassador TX, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.314.

---

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of July.

Before Us, Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A-1, L.L.C., a limited liability company duly formed and validly existing under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 and a business address of 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116;

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B-1, L.L.C., a limited liability company duly formed and validly existing under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 and a business address of 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116;

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C-1, L.L.C., a limited liability company duly formed and validly existing under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 and a business address of 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116; and

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII-1, L.L.C., a limited liability company duly formed and validly existing under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 and a business address of 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116.

All the parties are hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 10<sup>th</sup>, 2015.

Which proxy, after signature “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, explained that they are the members (hereinafter the “Members”) holding together all one hundred twelve thousand five hundred (112,500) shares having a par value one euro (EUR 1) each of the private limited company Ambassador TX, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144.314, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 9<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2658, dated October 30<sup>th</sup>, 2008 (the “Company”). The articles of association of the Company have the last time been amended further to a deed of the undersigned notary on July 13<sup>th</sup>, 2015 in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- 3) Miscellaneous.

Such appearing parties, represented as stated above, after having considered the benefit of the Company, have requested the undersigned notary to state in their capacity as Members of the Company the resolutions as follows:

#### *First resolution*

The Members resolve the dissolution of the Company and to open the liquidation proceedings.

#### *Second resolution*

The Meeting appoints as liquidator CODELUX S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 74.166, (the "Liquidator"), in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

It can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which it will define and for the duration fixed by itself.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The Members resolve that the liquidator shall be remunerated according to the standard practices.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A-1, L.L.C., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'État du Delaware, dont le siège social est situé auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 et dont l'adresse professionnelle est 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116;

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B-1, L.L.C., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'État du Delaware, dont le siège social est situé auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 et dont l'adresse professionnelle est 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116;

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C-1, L.L.C., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'État du Delaware, dont le siège social est situé auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 et dont l'adresse professionnelle est 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116; et

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII-1, L.L.C., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'État du Delaware, dont le siège social est situé auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 et dont l'adresse professionnelle est 10 St. James Avenue, Suite 1700 Boston, Massachusetts 02116.

Toutes les parties sont ici représentées par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 juillet 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentée comme mentionné ci-avant, ont expliqué qu'elles sont les associés (les «Associés») détenant toutes les cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, de la société Ambassador TX, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.314, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2658 du 30 octobre 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suite à un acte du notaire instrumentaire en date du 13 juillet 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs;
- 3) Divers.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, en leur qualité des Associés de la Société, après avoir considéré l'intérêt de la Société, ont requis le notaire instrumentais d'acter ses résolutions comme suit:

#### *Première résolution*

Les Associés décident la dissolution de la Société et de la liquider.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés désignent comme liquidateur CODELUX S.A., une société anonyme organisée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant comme siège social le 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.166 (le "Liquidateur"), en relation de liquidation volontaire de la société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de ses associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Les Associés décident en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Les Associés décident que le Liquidateur sera rémunéré selon les standards appliqués en pratique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à eux mille cents euros (2.100.- EUR).



*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 juillet 2015. 2LAC/2015/16833. Reçu douze euros 12.- €.

*Le Receveur* (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015133471/149.

(150144556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**HSH Investment Holdings Coinvest-C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 212.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.591.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2015.

Référence de publication: 2015079506/10.

(150091107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**HSH Investment Holdings FSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 188.150,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.592.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2015.

Référence de publication: 2015079507/10.

(150091106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Amaral Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 126, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 195.020.

---

*Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juillet 2015*

*Ordre du jour:*

1. Cession de parts sociales

*Résolution prise:*

Les associés:

1) Monsieur Rui AMARAL MONTEIRO, constructeur, né à Sameice Seia (Portugal), le 8 janvier 1967, demeurant à L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim (80 parts sociales)

2) Madame Maria Cesaltina DA COSTA SILVA MONTEIRO, gérante de sociétés, née à Sameice Seia (Portugal), le 4 avril 1970, demeurant à L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim (20 parts sociales)

de la société à responsabilité limitée AMARAL CONSTRUCTIONS, ayant son siège social à L-1713 Luxembourg, 126, rue de Hamm.

ont pris la résolution suivante:

*Première résolution:*

1) Monsieur Rui AMARAL MONTEIRO, propriétaire de 80 parts de la société à responsabilité limitée AMARAL CONSTRUCTIONS, établie et ayant son siège social à Luxembourg;

Monsieur Rui AMARAL MONTEIRO cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Maria Cesaltina DA COSTA SILVA MONTEIRO, née le 4 avril 1970 à Sameice Seia (Portugal) qui accepte 80 parts sociales de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (résolution unique), le capital social de la société AMARAL CONSTRUCTIONS S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:

Madame Maria Cesaltina DA COSTA SILVA MONTEIRO .....	100 parts sociales
Total: cent parts sociales .....	100 parts sociales

*Prix*

Les présentes cessions sont consenties et acceptées moyennant le prix nominal des parts, montant que les cédants reconnaissent avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Luxembourg, le 17 juillet, en 2 exemplaires.

Monsieur Rui AMARAL MONTEIRO /  
Madame Maria Cesaltina DA COSTA SILVA MONTEIRO.

Référence de publication: 2015135449/34.

(150147099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

**Rock Ridge RE 18, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.246.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-eighth day of the month of July.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Rock Ridge RE 18 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 129.246, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 23 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 8 August 2007, number C-1678. The articles of association of the Company. The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Meeting was presided over by Joost Mees, private employee, professionally residing in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Nathalie Chevalier, private employee, professionally residing in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. This list and the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. All shareholders represented have declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items on the agenda.

III. It appears from the attendance list that all the five hundred (500) Shares in issue are represented at the Meeting so that the Meeting is duly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

- 1) Decision on the liquidation of the Company;
- 2) Appointment of Exeutive Services S.à r.l. as liquidator and determination of the powers of the liquidator;
- 3) Miscellaneous.

After the foregoing has been approved the Meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Meeting resolved to appoint Exeutive Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and registered with Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 196.987 as liquidator.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Meeting. The Meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Meeting if such authorisation is required by law.

The Meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Meeting resolved that the liquidator may bind the Company under his sole signature.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of inconsistencies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale des associés (l'«Assemblée») de Rock Ridge RE 18 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.246 constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 mai 2007 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 8 août 2007 numéro C-1678. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée a désigné Joost Mees, employé privé, demeurant professionnellement à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme président.

Nathalie Chevalier, employée privée, demeurant professionnellement à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été nommée secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné et les procurations signées ne varietur par les parties comparantes resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les associés représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les cinq cent (500) parts sociales sont représentées et que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

- 1) Décision concernant la liquidation de la Société;
- 2) Nomination de Exequitive Services S.à r.l. comme liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur;
- 3) Divers

Ayant approuvé ce qui précède, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée a décidé de nommer Exequitive Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.987 en tant que liquidateur.

L'Assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). L'Assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à signer les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'Assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

L'Assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes ou contrats spécifiques.

L'Assemblée a décidé que le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. MEES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12734. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015134156/111.

(150144706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

**International Strategic Advisory S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079521/10.

(150091023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**Ifies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079529/9.

(150090805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 137.580.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Beschluss der Gesellschaft vom 06. August 2015*

Beendigung der Liquidation und Antrag zur Löschung der Gesellschaft RS Holding Sàrl i.L. (B137580)

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen beschließt die RS Holding Sàrl. i.L. am heutigen Tag Folgendes:

1.) Mit Urkunde vom 7.11.2011 vom Notar Carlo Goedert wurde die RS Holding Sàrl i.L. (B137580) in Liquidation gesetzt. Zum Liquidator wurde Herr Olav Skowronnek bestellt. Die Liquidation ist zum 16.03.2015 abgeschlossen worden.

2.) Alle Bücher der Gesellschaft befinden sich bei:

Christian STEINMETZ

Avocat à la Cour, LL.M (London)

30, rue Marie-Adélaïde

L-2128 Luxembourg  
 T: (+352) 2697 6558  
 F: (+352) 2697 6559  
 cstein metz@steinmetz-avocat.lu  
 Darüber hinaus ist die Buchhaltung bei  
 LUDWIG & MALDENER S.à.r.l.  
 Fiduciaire Expert Comptable  
 31, Op der Heckmill  
 L-6783 Grevenmacher  
 Luxemburg  
 Telefon: 00352 758780 - 00352 758780 - 0Fax: 00352 758780-80  
 Email: mail@ludwig-maldner.cqm  
 einzusehen.

3.) Die Liquidation ist abgeschlossen. Die Gesellschaft ist aufzulösen und aus dem Registre de Commerce et des Sociétés zu löschen.

RS Holding Sàrl. i.L.  
 Olav Skowronnek  
*Liquidator*

Référence de publication: 2015137738/35.

(150149474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

---

**IL SOLE Restaurant-Pizzeria S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 23, route de Luxembourg.  
 R.C.S. Luxembourg B 42.687.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079540/10.

(150090910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Intertravel Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R.C.S. Luxembourg B 107.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERTRAVEL SARL  
 Un Mandataire*

Référence de publication: 2015079555/12.

(150090841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Novaprint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.  
 R.C.S. Luxembourg B 87.227.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2015 que:

Les mandats des administrateurs:

- Monsieur Markus FLOERCHINGER, demeurant à 12, Haydnweg, D - 66693 Mettlach-Orscholz, né le 02.07.1967 à Völklingen (Allemagne),
- Monsieur Armand LAMBERT, demeurant à L - 3738 Rumelange, 1, rue Emile Lux, né le 30.07.1954 à Luxembourg,
- Monsieur Claudio BRUNETTI, demeurant à L - 3761 Tetange, 40, rue Thomas Byrne, né le 16.12.1963 à Esch-Alzette,
- Monsieur Jürgen SIEGLE, demeurant à L - 5413 Canach, Am Bongert, 21, né le 18.04.1974 à Schorndorf (Allemagne),



- Monsieur Georges KROMBACH, demeurant à L - 1469 Luxembourg, 83, rue Ermesinde, né le 19 décembre 1980 à Luxembourg,

- Monsieur Freddy d'HERCKERS, demeurant à 45, rue Gustave Demoulin, B - 4850 Motzen, né le 24.12.1955 à Wegnez, Belgique

sont reconduits pour une nouvelle période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016 appelée à se prononcer sur l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'administration de Monsieur Markus FLOERCHINGER, demeurant à 12, Haydnweg, D - 66693 Mettlach-Orscholz, né le 02.07.1967 à Völklingen (Allemagne), pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016 statuant sur les comptes 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que réviseur d'entreprises agréée la société ERNST & YOUNG, 7, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, RCSL B 47 771, pour réviser les comptes de la société pour l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

NOVAPRINT S.A.

Markus FLOERCHINGER

*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015135043/32.

(150146166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

**IPSE Dixit Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IPSE DIXIT HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015079557/12.

(150090824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**Dahm-Huberty, société civile immobilière, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9146 Erpelding/Sauer, 1, rue de la Croix.

R.C.S. Luxembourg E 5.709.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den dreißigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbrück,

sind erschienen:

Die Eheleute Herr François DAHM, Rentner, geboren in Erpeldingen/Ettelbrück am 17. April 1951 (Matrikel 1951 0417 19781), und Dame Monique HUBERTY, Rentnerin, geboren in Ettelbrück am 13. November 1959 (1959 1113 20075), zusammen wohnhaft in L-9146 Erpeldingen/Sauer, 1, rue de la Croix,

und ersuchten den unterzeichneten Notar die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft zivilrechtlicher Natur wie folgt zu dokumentieren:

**Art. 1.** Die Unterzeichneten gründen eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung, nämlich das Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches, zu Grunde legen.

**Art. 2.** Die Gesellschaft führt den Namen „DAHM-HUBERTY, société civile immobilière“.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Verwaltung und die Verwertung von Immobilien und Grundstücken unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. In dieser Hinsicht ist die Gesellschaft auch ermächtigt Hypothekenkredite aufzunehmen.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Erpeldingen an der Sauer. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt fünfhundert Euro (500,00 €) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je fünf Euro (5,00 €).

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

- Herr François DAHM . . . . .	50 Anteile
- Dame Monique HUBERTY . . . . .	50 Anteile
Total: . . . . .	100 Anteile

Das Gesellschaftskapital wurde ganz in bar eingezahlt, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tage der Aufforderung zur Einzahlung

**Art. 7.** Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Die aktuellen Gesellschafter verfügen hiermit dass die Anteile dieser Gesellschaft in ihre Acquestengemeinschaft fallen sollen.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafter auf dieses Vorkaufsrecht, so wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

**Art. 8.** Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafter. Jedoch müssen Letztere innerhalb von vier (4) Monaten vom Tode an eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch zwei Geschäftsführer vertreten. Gegenüber Dritten ist die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer verpflichtet.

**Art. 10.** Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheißen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschließen. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter vom Kapital.

**Art. 11.** Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäß Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäß den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile getragen.

**Art. 12.** Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafter so oft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt. Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Samstag im Monat Juni eines jeden Jahres um 16.00 Uhr, um über die Bilanz und das Resultat des verflommenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäß Artikel 7 der Satzung zu befinden. Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschließt mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro (800,00 €).

#### *Erklärung*

Die Gesellschafter erklären, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, in seiner nachträglich geänderten Fassung, die wirtschaftlich Berechtigten der Gesellschaft zu sein, die Gegenstand der vorliegenden Urkunde ist, und bescheinigen, dass die zur Einzahlung des Gesellschaftskapitals verwendeten Gelder/Güter/Rechte nicht aus Tätigkeiten stammen, die eine Straftat im Sinne von Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches und 8-1 des geänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 über den Verkauf von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit (Geldwäsche) oder von Terrorismusakten im Sinne von Artikel 135-1 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung) darstellen, bzw. dass die Gesellschaft keine solchen Tätigkeiten betreibt (betreiben wird).

*Außerordentliche Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben sich die Gesellschafter zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.
- 2) Zum Geschäftsführer wird ernannt:  
- Herr François DAHM, vorgenannt;  
Die Gesellschaft wird in jedem Fall verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.
- 3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9146 Erpeldingen/ Sauer, 1, rue de la Croix,  
Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Hauptversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: François DAHM, Monique HUBERTY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 31 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12851. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé): Tholl.*

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 6. August 2015.

Référence de publication: 2015134626/96.

(150146148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

**Isatis Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.660.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015079559/11.

(150090834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**ITFI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015079560/9.

(150090870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

**Figino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.363.

L'an deux mille quinze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme «Figino S.A.», ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172363, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2877 du 27 novembre 2012. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Emilie Quérel, employée à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina Dublet, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Emilie Quérel, prénommée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

*Préambule:*

Le Conseil d'Administration de la Société a lancé un appel des fonds permettant d'augmenter le capital social de la Société comme exposé dans l'ordre du jour ci-après, à libérer moyennant un apport en numéraire et à souscrire par chaque actionnaire existant proportionnellement à sa participation dans le capital social, tel que plus amplement détaillé et expliqué dans les résolutions du Conseil d'Administration du 9 juin 2015 et du 10 juillet 2015. Le Conseil d'Administration réuni en date du 17 juin 2015 (les «Résolutions du 17 juin 2015») a constaté la souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital social appelée. Une copie des résolutions du 9 juin 2015, du 10 juillet 2015 et du 17 juin 2015 restera annexée au présent acte.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de trente et un mille euros (31.000- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000- EUR) à soixante-deux mille euros (62.000- EUR) par l'émission de mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (31-EUR) avec une prime d'émission totale de cent dix-neuf mille euros (119.000-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, aux souscripteurs qui ont souscrit et entièrement libéré les actions comme il est détaillé dans les Résolutions.

2.- Emission des actions nouvelles et attribution aux actionnaires comme il est détaillé dans les Résolutions.

3.- Divers.

B) Que la présente Assemblée a été convoquée par des lettres recommandées contenant l'ordre du jour envoyés à tous les actionnaires.

C) Qu'il ressort de la liste de présence, dont mention ci-avant, que sur mille (1.000) actions émises, toutes sous forme nominative, neuf cent quatre-vingt-deux (982) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Le président déclare que la présente Assemblée, réunissant 98,20% du capital social, a été régulièrement convoquée, que le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales est atteint, et que par conséquent l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour pré-indiqué.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité des voix présents ou représentés les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente et un mille euros (31.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) par l'émission de mille (1.000) actions, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR), assorties d'une prime d'émission totale de cent dix-neuf mille euros (119.000,- EUR), à libérer intégralement en numéraire.

*Souscription - Libération*

L'intégralité des mille (1.000) actions nouvellement émises, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR), assorties d'une prime d'émission totale de cent dix-neuf mille euros (119.000,- EUR), a été souscrite et libérée comme décrit dans les Résolutions du 17 juillet 2015.

Le montant de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dés-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

L'Assemblée ensuite approuve les dites souscriptions et libération.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article cinq (premier alinéa) des statuts de la Société, en version française et anglaise, pour lui donner la teneur suivante:

**Version anglaise:**

“ **Art. 5.** The share capital is set at SIXTY-TWO THOUSAND EURO (62,000.- EUR) represented by TWO THOUSAND (2,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.”;

**Version française:**

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62.000,- EUR) représenté par DEUX MILLE (2.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinquante euros (EUR 2.050,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, E. QUEREL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015134701/88.

(150145565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**DK Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.044.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079301/10.

(150090972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**European Power Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 59.522.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079375/10.

(150091061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---

**Globe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 15, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 165.486.

---

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015079444/10.

(150090912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

---